

Une indemnisation assez répandue

... ce dédommagement, les déclarants l'obtiennent dans une large proportion (tableau 3) : les trois-quarts des victimes de cambriolage de la résidence principale, le vol ou la dégradation de voitures obtiennent un remboursement ; la proportion excède encore les trois-cinquièmes pour les autres agressions, les vols à la roulotte et ceux de deux-roues à moteur ; mais elle tourne seulement autour de la moitié pour les agressions physiques, le vol personnel sans violence ou celui de vélo.

Tableau 3 : Remboursement (en % des déclarants) en moyenne par victimation, 1999-2020

	cambriolage résidence principale	vol de voiture	Vol dans et sur	vol 2 R moteur	vol vélo	dégradation de véhicule	vol personnel	agression physique	autre agression
France métropol. 2005-2020	80,1	71,7	67,5	57,2	41,3	72,6			
Île-de-France 1999-2018	74,4	73,4	68,1	58,3	45,6	72,3	54,3	49,1	59,8

Source : INSEE, IPR

Champ : variable selon les enquêtes